

Règlement SIA 111
2003

s i a

**Modèle de prestations
planification et conseil**

schweizerischer
ingenieur- und
architektenverein

société suisse
des ingénieurs
et des architectes

società svizzera
degli ingegneri
e degli architetti

swiss society
of engineers
and architects

selnaustrasse 16
ch 8039 zürich
www.sia.ch

**Règlement SIA 111
2003**

Schweizer Norm
Norme suisse
Norma svizzera



508 111

**Modèle de prestations
planification et conseil**

2003-05 1^{er} tirage 1000 / Schwabe, Muttenz

Commentaires au sujet du modèle de prestations SIA 111

Motif: les besoins du marché

Aujourd'hui, les missions à accomplir pour apporter une solution à des problèmes complexes de notre environnement sont devenues multiples. Le fait que les systèmes soient de plus en plus enchevêtrés et l'importance croissante des impacts sur notre civilisation et notre environnement naturel requièrent le savoir de professionnels spécialisés compétents. Les problèmes à résoudre sont le plus souvent de nature interdisciplinaire. Leur solution résultera en règle générale d'une collaboration de spécialistes de différents domaines. C'est la raison pour laquelle la SIA a élaboré le présent modèle de prestations SIA 111. Ce dernier apportera un soutien aux mandataires et aux mandants pour l'organisation de leur collaboration, tout en impliquant une adaptation aux particularités de chaque projet.

Domaines d'application

Le modèle de prestations SIA 111 a été conçu pour des projets dont le résultat ne consiste pas, ou du moins pas essentiellement, en un ouvrage. Il couvre donc les domaines des travaux préliminaires, de la stratégie, de la planification, des concepts ainsi que de la détermination des opportunités et des risques. Les résultats peuvent avoir une incidence déterminante sur des développements futurs et des projets subséquents. Les domaines suivants sont notamment concernés:

- Aménagement du territoire
- Planification du développement
- Planification du trafic
- Planification forestière
- Planification agricole
- Planification du paysage et planification des espaces non construits
- Conservation et création d'écosystèmes
- Planification de l'extraction de matériaux ou de l'exploitation de matériaux
- Évaluation de l'impact sur l'environnement, suivi environnemental
- Assainissement de sites pollués et concepts d'assainissement
- Gestion des dangers naturels
- Gestion des risques liés aux activités humaines
- Planification de la sécurité
- Planification de l'exploitation
- Conseil en entreprise

Le modèle de prestations SIA 111 est notamment conçu pour une application en conjonction avec les règlements concernant les prestations et honoraires des ingénieurs forestiers et des urbanistes (règlements SIA 104 et 110). Pour d'autres domaines, il faut recourir à d'autres sources et expériences pour concrétiser la description des prestations.

Les règlements SIA 104 et 110 sont conçus comme des documents indépendants et peuvent aussi être utilisés sans le modèle de prestations SIA 111.

Le modèle de prestations SIA 112 est à disposition pour des projets du domaine de la construction. Il est également possible d'utiliser les modèles de prestations SIA 111 et 112 de façon combinée. Ainsi par exemple, l'accomplissement d'une tâche décrite sur la base des phases 1 à 3 du modèle de prestations SIA 111 peut-il constituer le point de départ de la planification et de la réalisation d'un projet de construction. Dans ce cas les tâches des mandataires y relatives peuvent être décrites en se référant au modèle de prestations SIA 112, à partir de la phase 3.

Lignes directrices

Prise en compte de l'ensemble des problèmes et de leurs conséquences

Le modèle de prestations SIA 111 pose comme première étape l'énoncé des besoins, qui recouvre l'ensemble des aspects perceptibles d'un problème. C'est sur cette base qu'est ensuite défini le projet. Le processus organisé en phases partielles successives, ainsi que l'accent mis sur le dialogue entre le mandant et les mandataires favorisent une prise en compte équilibrée des aspects importants à chaque étape.

Prestations axées sur les objectifs

Le modèle de prestations SIA 111 a pour but d'axer les prestations du mandant et des mandataires sur les objectifs définis du projet. Il s'agit de garantir ainsi que tous les aspects déterminants, tels que la protection de l'environnement et le développement social et économique souhaitable, sont pris en considération. Ceci permet de tenir compte des objectifs du développement durable.

Membres de la Commission d'élaboration du règlement SIA 111 Modèle de prestations planification et conseil

Président	Alfred Hagmann, Dr ès sc., ing. civil dipl. EPFZ/SIA	Zurich
Membres	Beatrice Bayer, arch. dipl. EPFZ/MSc/SIA	Bâle
	Ruedi B. Brandenberger, arch. dipl. EPFZ/SIA	Bâle
	Walter Huber, Dr ès éc./SIA, secrétariat général SIA	Zurich
	Willi Meyer, aménagiste NDS EPFZ/SIA	Berne
	Bernhard Perren, ing. forestier dipl. EPFZ	Thoune
	Thomas Rageth, ing. forestier dipl. EPFZ	Glaris
	Olivier Schneider, ing. forestier dipl. EPFZ/SIA	Corcelles NE
	Dieter Suter, ing. civil dipl. EPFZ/SIA	Bâle
Stefano Wagner, aménagiste NDS EPFZ/SIA/SVU-ASEP	Lugano	
Collaborateurs		
MP, contrats, CGC	Hans Briner, ing. civil dipl. EPFZ/SIA, lic. en droit	Zurich
Contrats, CGC	Jürg Gasche, MBL-HSG, avocat, secrétariat général SIA	Zurich

La traduction a été réalisée par Olivier Schneider, Corcelles NE.

Adoption du règlement

L'Assemblée des délégués du 22 novembre 2002 à Soleure a adopté le présent règlement SIA 111
Modèle de prestations «planification et conseil».

Le président

Le secrétaire général

Daniel Kündig

Eric Mosimann

Copyright © 2003 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle (photocopie, microcopie), de mise en programmes d'ordinateurs et de traduction sont réservés.
